

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 13 (1905)

Heft: 5

Rubrik: Société militaire sanitaire suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Secrétariat central, grâce à la subvention fédérale.

L'activité du Secrétariat central ne se bornera plus, à l'avenir, aux questions concernant la Société centrale de la Croix-Rouge, mais s'étendra à toutes les demandes émanant de sociétés de secours volontaires.

L'inventaire et les archives du Secrétariat central des secours volontaires seront réunis à ceux de la Société centrale de la Croix-Rouge.

III. *Reprise de l'organe officiel de la société « Das Rote Kreuz. »*

Le journal « Das Rote Kreuz » entre dès le 1^{er} janvier 1905 dans la propriété exclusive de la Société centrale de la Croix-Rouge suisse, avec son actif, son passif, son fonds de réserve et ses archives, ses droits et ses obligations. La Société centrale s'engage à continuer la publication de cette feuille et à employer le revenu net du journal à son amélioration et à son développement.

SOCIÉTÉ MILITAIRE SANITAIRE SUISSE

Le Comité central aux Sections.

Chers Camarades,

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance que la répartition du subside fédéral et celui que nous alloue actuellement la Direction centrale de la Croix-Rouge suisse, s'établit comme suit entre les Sections pour l'exercice 1904, et ce, sous les bons soins de M. le colonel Murset, médecin en chef de l'armée fédérale : Aarau, fr. 21 ; Bâle, fr. 246 ; Bienne, fr. 55 ; Chaux-de-Fonds, fr. 30 ; Deggersheim, fr. 49 ; Entlebuch, fr. 19 ;

Fribourg, fr. 66 ; Genève, fr. 29 ; Glaris, fr. 21 ; Hérिसau, fr. 79 ; Lausanne, fr. 81 ; Lichtensteig, fr. 12 ; Liestal, fr. 66 ; Lugano, fr. 14 ; Lucerne, fr. 24 ; Neuchâtel, fr. 2 ; St-Gall, fr. 155 ; Straubenzell, fr. 58 ; Unteraargau, fr. 16 ; Vevey, fr. 48 ; Wald-Rüti, fr. 47 ; Wartau, fr. 33 ; Winterthour, fr. 56 ; Zurichsee, fr. 48 et la Caisse centrale, fr. 225.

Ensuite de cette sensible augmentation, nous ne doutons pas que chaque section aura davantage d'honneur à cœur pour la Société et continuera toujours à travailler de plus en plus avec zèle et persévérance.

Nous, pour notre part, nous nous faisons un devoir d'en remercier qui de droit.

Par la même occasion nous vous communiquons ci-dessous l'ordre du jour de notre prochaine assemblée des Délégués du 21 mai, à Glaris.

Ouverture de l'Assemblée à 7.45 heures précises du matin dans la salle du Grand Conseil.

ORDRE DU JOUR

1. Appel. — Remise des pleins-pouvoirs.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 15 mai 1904.
3. Lecture du rapport annuel de l'exercice 1904-1905. Adoption de celui-ci.
4. Reddition des comptes. — Rapport des vérificateurs.
5. Nomination de deux sections chargées de la vérification des comptes de 1905-1906.
6. Nomination de la Section directrice pour 1905-1906.
7. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués.
8. Nomination de deux membres provisoires pour le Conseil de surveillance du Secrétariat central du service sanitaire des secours volontaires.

9. Rapport du Jury sur les travaux de concours écrits présentés pendant l'exercice 1904-1905. Proclamation des lauréats. (Voir le programme pour la distribution des diplômes).— Lecture de sujets imposés pour l'exercice prochain.

10. Rapport de la Commission chargée d'étudier l'introduction dans la Société de travaux de concours pratiques des sections. (Ordre du jour n° 12 de l'assemblée des Délégués du 15 mai 1904, à Lucerne). Eventuellement adoption du règlement élaboré par la même Commission.

11. Décision sur la proposition de remise de l'organe social à la Société centrale de la Croix-Rouge suisse qui en devient la propriétaire exclusive.

12. Décision sur la proposition de transformer, à partir du 1^{er} janvier 1906, le Secrétariat central du service sanitaire des secours volontaires en un Secrétariat central de la Société centrale de la Croix-Rouge suisse. (Voir l'organe *Das Rote Kreuz* du 1^{er} mars).

13. Communications diverses du Comité central.

14. Propositions individuelles.

La tenue de service est obligatoire, à l'exception du Landsturm.

Veuillez agréer, chers Camarades, nos cordiales salutations.

Lausanne, le 21 avril 1905.

Au nom du Comité central :

Le Président, *Le Secrétaire,*
P. DELACRAUSAZ. A. TESTAZ.

Nous croyons être utiles à nos lecteurs en leur donnant quelques extraits de la très intéressante conférence faite à l'Union des Femmes de France par le Dr Pierre Wiart, intitulée :

Les Idées actuelles sur l'Antisepsie et l'Asepsie

Il y a quelques jours, se présentait

à la consultation d'un de nos hôpitaux un jeune apprenti, portant en écharpe sa main droite enveloppée d'un volumineux pansement. La veille, au cours de son travail, deux doigts de cette main, happés par un engrenage, avaient été à demi écrasés. L'enfant fut incontinent mené chez un pharmacien, où quelque élève de garde fit baigner la main blessée dans une solution phéniquée de titre probablement assez fort, puis enveloppa les deux doigts atteints avec des compresses imbibées de la même solution phéniquée ; et le pansement achevé, l'enfant rentra chez lui.

Cependant les douleurs que lui causait sa main ne se calmaient pas, bien au contraire ; elles changeaient seulement de caractère. C'étaient des sensations de cuisson, de brûlure, avec d'irrésistibles démangeaisons. Le soir, il y eut un peu de fièvre, la nuit fut mauvaise. Et le lendemain l'enfant finit par où il aurait dû commencer, il vint à l'hôpital chercher enfin un conseil éclairé.

Le pansement défait laissa voir une main en assez curieux état. L'index et le médius, portaient sur leur face palmaire deux larges plaies contuses, d'aspect lisse, vernissé, sans sécrétions ; les bords en étaient blanchâtres et macérés. Sur tout le reste des doigts et le dos de la main, la peau avait pris une couleur rouge vif et montrait de place en place des vésicules et des bulles remplies d'une sérosité citrine, réalisant ainsi les caractères typiques de l'érythème phéniqué fébrile.

C'étaient là heureusement des acci-